

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE HOYMILLE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 septembre 2020

Date d'affichage : 3 septembre 2020

Nombre de membres : en exercice : 23 présents : 20 suffrages exprimés : 23

Ont donné pouvoir : David SCHORPION a donné pouvoir à Daniel THAMIRY
Franck FIGOUREUX a donné pouvoir à Matthieu BECUWE
Brigitte CHRISTE a donné pouvoir à Audrey WATELLIER

Séance du 23 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi,

Présents : THAMIRY Daniel, Maire, LESCORNEZ Patrick, CAMUS Christine, LEFEBVRE Jean-Pierre, DEDRYVER Anne-Marie, MEENS Olivier, ABI AAD Carole, Adjoint, HAUSSIN Didier, WATELLIER Audrey, conseillers délégués, JENICOT Françoise, DEBACKER Stéphane, ROBAEY Jacky, DEVOS Stéphane, DIDIER Françoise, ROBERT Valérie, GEERAERT Catherine, LECOEUICHE Anne, VIEREN Anne, HEBERT-FIERS Hélène, BECUWE Matthieu, conseillers municipaux.

Secrétaire : Christine CAMUS

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion 27 mai 2020
- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Désignation de délégués : La Flandre Verdoyante et Fleurie
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Désignation du représentant proposé à la CCHF pour la commission intercommunale des impôts directs
- Désignation des membres des commissions internes au conseil municipal :
 - Finances
 - Travaux
 - Associations
 - Environnement-Sécurité/Accessibilité
 - Affaires sociales/Enfance
 - Fêtes
 - Communication/Culture/Ecoles
- Indemnités de fonction : nouvelle délégation
- Décisions modificatives budgétaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite l'ajout de trois questions à l'ordre du jour :

- Redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants :
modification
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service ADS de la CCHF
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission relative au système d'information

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout de ces questions, qui seront débattues en fin de séance.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 04/08/2014 du conseil municipal en date du 9 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Installation d'un chauffe-eau salle des fêtes
Christophe BORET – Socx : 1845 € HT
- Remplacement groupe frigorifique Espace Zyckelin
Henri Dehondt – Teteghem : 1528.88 € HT
- Achat de buts amovibles

Les Olympiades – Coudekerque : 2055.37 € HT
- Installation de 6 caveaux
Marbrerie Ringot – Coudekerque : 6175 € HT
- Installation de 2 columbariums
Marbrerie Ringot – Coudekerque : 17 379.20 € HT
- Achat de cloisons sanitaires école maternelle
Trenois Descamps – Dunkerque : 2612.89 € HT
- Mise en conformité du moteur de tintement du clocher
PASCHAL – Wimereux : 1282.75 € HT
- Achat de mobilier pour l'école maternelle
DIRECT D – Marne la Vallée : 2895.63 € HT
- Achat de mobilier pour l'école maternelle
DIRECT D – Marne la Vallée : 1079.64 € HT

- Déplacement de candélabres rue des Capucines et rue d’Auvergne
RESEELEC – Arques : 2023.60 € HT
- Réalisation d’une dalle pour chalet école maternelle
Dervillers – Socx : 2240.65 € HT
- Remplacement de menuiseries salle des fêtes
Flen Securit – Gravelines : 5484.29 € HT
- Remplacement d’une porte salle de danse
FLEN Securit - Gravelines : 4782.52 € HT
- Achat d’ordinateurs école maternelle
Pragma systèmes – Coudekerque : 1691.37 € HT
- Eclairage public rue du Béarn
RESEELEC – Arques : 13 429 € HT
- Eclairage du terrain de football IET
RESEELEC – Arques : 4187.50 € HT
- Eclairage public rue de Normandie/Alsace
RESEELEC – Arques : 19 192.60 € HT
- Chalet école maternelle
DECADT – Belgique : 8287.20 € HT
- Réalisation d’une tranchée pour le raccordement à la fibre du DOJO
Dervillers – Socx : 3221.07 € HT
- Fourniture et pose de tablettes en médium DOJO
DENIS – Teteghem : 2487.48 € HT
- Réalisation du raccordement électrique du DOJO
ENEDIS : 9041.76 € TTC
- Droit de préemption pour les bâtiments situés sur le site du Silo, appartenant à la Flandre :
200 000 euros

N° 09/01/2020

DESIGNATION DES DELEGUES FLANDRE VERDOYANTE ET FLEURIE

Monsieur le Maire,

Considérant qu’à la suite des élections municipales, il convient de désigner 3 délégués de la commune, élus ou non élus, auprès de l’association « A la découverte de la Flandre Verdoyante et Fleurie »,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués,

Considérant les candidatures d’Anne-Marie DEDRYVER, Olivier MEENS, et Anne LECOEUICHE,

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

- Anne-Marie DEDRYVER
- Olivier MEENS
- Anne LECOEUICHE

Ayant obtenu 23 voix, sont proclamés délégués auprès de la « Flandre Verdoyante et Fleurie ».

N° 09/02/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de dresser une liste de contribuables, en nombre double, afin de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs.

Président : Daniel THAMIRY

Commissaires titulaires :

- Marc VERVOORT
- Jean-Marc COLART
- Bernard VERMERSCH
- Jean-Pierre LEFEBVRE
- Christian DEJONGHE
- Christine CAMUS
- Didier HAUSSIN
- Anne-Marie DEDRYVER
- Audrey WATELLIER
- Patrick LESCORNEZ
- Stéphane DEBACKER
- François DIDIER
- Olivier MEENS
- Patrice FOURNIER
- Gérard LECAILLE
- Gérard OMS

Commissaires suppléants :

- Philippe KUPER
- Bernard CALOONE
- Claude SAINT MARTIN
- Carole ABI AAD
- Guy DELANNOY
- Hélène HEBERT-FIERS
- Françoise JENICOT
- Matthieu BECUWE
- Anne LECOEUICHE
- Jacky ROBAEY
- Valérie ROBERT
- David SCHORPION
- Dominique MARLE
- Stéphane DEVOS
- Anne VIEREN
- André GRANDFILS SPEYER

N° 09/03/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de proposer une personne à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, afin de renouveler les membres de la commission intercommunale des impôts directs. Ceux-ci seront définitivement désignés au nombre de 10

commissaires titulaires, et 10 commissaires suppléants par la direction générale des finances publiques, sur proposition d'une liste de 40 noms émanant de la CCHF.

Est ainsi désigné :

Jean-Pierre LEFEBVRE

N°09/04/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission des finances.

Président : Daniel THAMIRY

Sont nommés :

- Matthieu BECUWE
- Christine CAMUS
- Stéphane DEBACKER
- Françoise DIDIER
- Didier HAUSSIN
- Jean-Pierre LEFEBVRE
- Olivier MEENS
- Valérie ROBERT

N°09/05/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission des travaux.

Président : Patrick LESCORNEZ

Sont nommés :

- Matthieu BECUWE
- Stéphane DEVOS
- François DIDIER
- Franck FIGOUREUX
- Didier HAUSSIN
- Anne LECOEUICHE
- Jean-Pierre LEFEBVRE
- Valérie ROBERT
- David SCHORPION

N°09/06/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission associations.

Présidente : Christine CAMUS

Sont nommés :

- Brigitte CHRISTE
- Stéphane DEBACKER
- Anne-Marie DEDRYVER
- Stéphane DEVOS
- Olivier MEENS
- Jacky ROBAEY
- David SCHORPION
- Anne VIEREN

N°09/07/2020

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT-SECURITE,
ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission Environnement-Sécurité, Accessibilité

Président : Jean-Pierre LEFEBVRE

Sont nommés :

- Matthieu BECUWE
- Anne-Marie DEDRYVER
- Hélène HEBERT-FIERS
- Didier HAUSSIN
- Françoise JENICOT
- Anne LECOEUICHE
- Patrick LESCORNEZ
- Anne VIEREN

N°09/08/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ENFANCE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission des Affaires sociales et Enfance .

Présidente : Anne-Marie DEDRYVER

Sont nommés :

- Christine CAMUS
- Didier HAUSSIN
- Brigitte CHRISTE
- Stéphane DEVOS
- Françoise JENICOT
- Anne LECOEUICHE
- Jacky ROBAEY
- Valérie ROBERT
- Anne VIEREN

N°09/09/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FETES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission des Fêtes

Président : Olivier MEENS

Sont nommés :

- Carole ABI AAD
- Brigitte CHRISTE
- François DIDIER
- Catherine GEERAERT
- Didier HAUSSIN
- Françoise JENICOT
- Jean-Pierre LEFEBVRE
- Patrick LESCORNEZ
- David SCHORPION
- Audrey WATELLIER

N° 09/10/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATON, CULTURE, ECOLES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les membres de la commission communication, de la Culture, et des Ecoles

Président : Carole ABI AAD

Sont nommés :

- Brigitte CHRISTE

- Anne- Marie DEDRYVER
- Hélène HEBERT-FIERS
- Didier HAUSSIN
- Olivier MEENS
- Jacky ROBAEY
- Valérie ROBERT
- Audrey WATELLIER

N°09/11/2020

INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

Vu l'installation du conseil municipal le 27 mai 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant le montant des indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux,

Vu l'attribution d'une nouvelle délégation à une conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 24/06/ 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- 17,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les six adjoints :
- 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour un conseiller municipal titulaire d'une délégation :
- Didier Haussin
- Audrey WATELLIER

N°09/12/2020

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les modifications suivantes en section d'investissement, suite à la décision d'acquérir par voie de préemption le Silo appartenant à la SA La Flandre :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chapitre	Article	Dépenses
21	2115 – Terrains bâtis	250 000
	21318 – Autres bâtiments publics	-250 000
TOTAL		0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications d'inscriptions budgétaires proposées

N°09/13/2020

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES
COMMERCES AMBULANTS : MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une redevance a été instituée pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants, par délibération du 19/12/2018.

Face au nombre croissant de demandes, Monsieur le Maire propose de modifier la redevance comme suit :

- Forfait annuel sans branchement :
 - Base pour une occupation hebdomadaire : 120 euros
 - pour deux occupations hebdomadaire : 180 euros
 - pour trois occupations hebdomadaire : 220 euros

- Forfait annuel avec branchement 16 A :
 - pour une occupation hebdomadaire : 180 euros
 - pour deux occupations hebdomadaires : 240 euros
 - pour trois occupations hebdomadaires : 280 euros

- Redevance unitaire occasionnelle : 30 euros
- Redevance unitaire occasionnelle avec branchement 16 A : 35 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances telles que définies précédemment, à compter du 1^{er} octobre 2020.

N°09/14/2020

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU
SERVICE ADS DE LA CCHF**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2014, la CCHF a décidé la création d'un service commun dit « ADS » Autorisation du droit des sols.

Ce service, effectif depuis le 1^{er} juillet 2015, procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (certificat d'urbanisme (b), déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) pour le compte des communes. Le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations et détient le pouvoir de police de l'urbanisme.

Par délibération en date du 26 mars 2015, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

L'adhésion au service est régie par une convention d'une durée de cinq ans. Cette convention a expiré à la fin du 1^{er} semestre 2020, et il convient de la renouveler. Cette convention définit les modalités de travail commun entre les communes et la CCHF.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols dit « ADS »

N° 09/15/2020

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre général de la dématérialisation des actes et des procédures, l'accompagnement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord est proposé, notamment pour la mise en œuvre du i-parapheur, représentant une continuité dans l'usage de la signature électronique, et plus généralement, de l'administration numérique. Il présente le détail de la convention à renouveler avec le centre de gestion. Le coût de l'intervention du technicien est de 50 € /heure.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de la convention précitée
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision

QUESTIONS DIVERSES

FETES/MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire évoque l'annulation du banquet des aînés de la part de David SCHORPION, qui demande si une compensation est envisagée. Il propose à la commission des fêtes d'en débattre en vue d'une décision.

Patrick LESCORNEZ demande si de nouvelles directives sont applicables aux cérémonies des mariages.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, les dispositions applicables n'ont pas changé, néanmoins, de nouvelles consignes peuvent être prononcées par le Préfet à tout moment. Aucune nouvelle location de salle ne sera accordée pour 2020, les réservations pour 2021 sont prises sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Olivier MEENS fait le bilan de la brocante du 13 septembre à laquelle près de 400 exposants ont pu participer. L'application du protocole sanitaire et de sécurité n'a posé aucun problème, les visiteurs sont venus en nombre pour la plus grande satisfaction des vendeurs. Il remercie les élus volontaires qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation.

Concernant les brocantes en salle prévues, il informe que celle du tennis de table est annulée, pour l'instant, l'association BA.PO.SOL maintient. Pour ce type de manifestation, il est obligatoire d'avoir un agent de sécurité à l'entrée et la sortie.

Le dossier de sécurité pour le défilé de la Saint Martin du 7 novembre a été envoyé en Sous-Préfecture. Le vin chaud sera servi à l'extérieur.

Le repas spectacle du TELETHON est également annulé, tout comme l'ensemble des manifestations initialement prévues par « Hoymille en Fête ».

La commission se réunira vers mi-octobre pour décider d'une autre action ou pas, afin de permettre une récolte de dons malgré tout.

Les dates des carnivals sont fixées sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire d'ici là.

La remise des prix des maisons fleuries se déroulera ce vendredi 26 septembre à la salle des fêtes.

Christine CAMUS précise que compte-tenu des contraintes sanitaires, les manifestations qui se déroulaient habituellement à la salle du Reuze seront déplacées sur un autre site, pour en laisser l'usage exclusif au restaurant scolaire.

VIE ASSOCIATIVE

Christine CAMUS informe que la reprise des activités associatives s'est bien passée, quelques modifications horaires ont du intervenir pour permettre le nettoyage des locaux conformément aux consignes sanitaires. Les associations appliquent bien les consignes. Une baisse d'adhérents est remarquée au niveau du basket et du judo. La commune a recruté 3 personnes temporairement pour faire face aux contraintes importantes de nettoyage.

Françoise JENICOT informe que certaines associations ont accordé une réduction des cotisations, en raison de la durée écourtée de la saison précédente. Elle demande pourquoi une telle réduction n'a pas été appliquée à l'école municipale de dessin.

Monsieur le Maire précise que les tarifs d'adhésion à l'école de dessin sont votés par le conseil municipal, et qu'il s'en tient à la délibération.

Didier HAUSSIN demande si la subvention versée aux jardins familiaux peut être augmentée, car c'est la seule association payant un loyer à la commune

Monsieur le Maire répond qu'un loyer est demandé uniquement parce que les terrains sont mis à disposition pour un usage privatif, et pour une somme modique. En conséquence, cela ne constitue pas un motif de modulation de la subvention de fonctionnement.

ENFANCE-JEUNESSE

Anne-Marie DEDRYVER précise que l'ALSH de Toussaint occupera comme cet été la salle de basket, qui sera donc indisponible pour ce sport la deuxième semaine. En effet, le même protocole sera appliqué, à savoir la séparation des groupes sur 3 sites : Espace Saint Gérard, local des archers, et salle de basket. 76 Enfants sont inscrits. Les animateurs ont perçu une compensation financière pour les tâches de désinfection des mobiliers et matériels utilisés chaque soir. Cette opération sera reconduite à la Toussaint.

Jacky ROBAEY relaie la demande de parents sur une éventuelle ouverture de garderie le mercredi, pour ceux qui travaillent.

Monsieur le Maire répond qu'en cas d'ouverture d'un tel service, aucune discrimination ne peut être faite sur la situation professionnelle des parents. Il renvoie la question à la commission Enfance Jeunesse, pour étude.

ECOLES

Carole ABI AAD informe que la rentrée des classes s'est bien passée. Elle informe également du remaniement complet du site internet de la commune, et de la simplification de présentation des rubriques, à consulter...

Jean-Pierre LEFEBVRE précise néanmoins que des mesures de répression, notamment avec le concours de la gendarmerie ont dû être prises en raison du stationnement gênant des véhicules aux abords de l'école.

La commission de sécurité se réunira prochainement pour discuter des problèmes de vitesse et de stationnement en général.

ENVIRONNEMENT-TRAVAUX

Françoise JENICOT signale que certains jeux au Parc des Pommiers sont abîmés et relaie la demande de riverains sur l'élagage des peupliers situés rue de Provence.

Patrick LESCORNEZ répond que les pièces des jeux sont en commande. L'élagage est programmé chaque année en janvier – février. Néanmoins il précise que tous les

arbres de la commune ne sont pas élagués tous les ans. Il fera le point avec les services techniques.

Françoise JENICOT propose l'attribution des noms de rue du nouveau lotissement sur le thème des femmes célèbres, et alerte sur l'état du cimetière.

Daniel THAMIRY répond qu'une délibération a déjà été prise pour ce lotissement, avant le renouvellement du conseil municipal.

Concernant le cimetière, et suite à un autre signalement, il a pu constater par lui-même la présence de mauvaises herbes, et divers petits travaux d'entretien à réaliser, les services techniques en sont déjà prévenus. L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires n'améliore pas l'élimination des plantes parasites, notamment la prêle. Il précise qu'il y a deux sujets : l'accessibilité, et la propreté.

Patrick LESCORNEZ précise que les aménagements du cimetière ne sont pas de compétence communautaire comme l'est la voirie, en conséquence le réaménagement éventuel sera à la charge de la commune.

Matthieu BECUWE demande s'il s'agit d'un problème de financement, estimant que la commune peut faire l'effort.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas, la difficulté principale étant la solution technique adaptée qui permette de satisfaire autant aux problèmes de circulation des personnes à mobilité réduite, qu'à ceux du ruissellement des eaux. Il précise également que l'entretien des tombes, et des intervalles existants sont à la charge des propriétaires des concessions. Des plantations envahissantes et non entretenues mises en place par les particuliers ont notamment été remarquées, elles ne sont pas appropriées au site.

Didier HAUSSIN propose de solliciter le concours des équipes de l'AIPi pour l'entretien du cimetière.

Audrey WATELLIER signale un dépôt récurrent de matériaux/détritus, le stationnement de véhicules, de remorque dans le passage permettant l'accès à l'arrière de la salle des fêtes, pourtant signalé comme stationnement interdit.

Monsieur le Maire prend note. Un courrier sera adressé au propriétaire riverain.

Stéphane DEVOS demande quand sera faite la réparation du pont en bois situé derrière la rue de la Sècherie. Il sollicite également une autre organisation des échanges par mail avec la mairie afin de cibler les destinataires.

Patrick LESCORNEZ répond que les matériaux ont été commandés.

Hélène HEBERT-FIERS signale que suite aux travaux d'enfouissement de la route des neiges, l'accès à une maison a été endommagé.

Patrick LESCORNEZ répond que les réparations sont prévues, elles devraient intervenir prochainement.

Matthieu BECUWE demande si les habitations situées à l'extérieur de l'agglomération pourront disposer de la fibre, étant donné que ce n'est toujours pas le cas à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle qu'Orange prévoit le raccordement de toute la commune, et qu'il est difficile de suivre l'avancement entre les services commerciaux, techniques d'orange, et les sous-traitants réalisant les travaux. Par ailleurs, dans les secteurs limitrophes aux communes voisines, il peut y avoir des conflits d'opérateurs.

Matthieu BECUWE ajoute qu'il a dû demander le déplacement d'un coffret gênant posé dans une sortie de champ, rue des jardins. Il prévient également qu'avec l'arrivée de l'automne, les routes seront parfois souillées de boue, mais néanmoins nettoyées au plus vite, il compte sur la patience des usagers, afin que la mairie ne soit pas assaillie d'appels à ce sujet.

Patrick LESCORNEZ précise que le concessionnaire est seul arbitre sur le support choisi pour l'acheminement de la fibre en partie publique, et notamment pour les poteaux en bois installés route du Pont à Poissons.

Jacky ROBAEY demande si un distributeur de sacs à déjections peut être installé au Parc des Pommiers, suite à la constatation de déchets.

Monsieur le Maire explique que le Parc étant interdit aux chiens, cet équipement n'a pas été jugé utile. Néanmoins, compte-tenu que le passage sur le chemin est autorisé, un distributeur sera posé à l'entrée côté école, et suite à une autre demande, rue des Lilas.

Anne LECOEUICHE demande si l'affichage relatif à cette interdiction est suffisant au Parc des Pommiers.

Monsieur le Maire répond que des panneaux spécifiques ont été posés aux entrées.

Jacky ROBAEY demande si il y a des nouvelles concernant le dossier sécheresse, et qui suit ce dossier en mairie

Monsieur le Maire répond que l'avis de la commission interministérielle n'est toujours pas connu, le dossier est suivi par Mme Mallevaey, Directrice des Services. Dès la parution du décret, publication sera faite en mairie, sur le site internet et la page Facebook, et les personnes ayant déclaré des dégâts relatifs en mairie seront immédiatement prévenus pour faire une déclaration à leur assurance.

Didier HAUSSIN demande si un nettoyage préventif plus fréquent des égoûts a été sollicité auprès de Noréade. Il sollicite une anticipation de la pose des illuminations de Noël, pour le cas où un nouveau confinement était imposé.

Patrick LESCORNEZ répond négativement, le conseil d'administration n'étant pas encore installé, il relaiera la demande dès que possible.

BÂTIMENTS

Audrey WATELLIER demande pourquoi le remplacement de la porte de la salle des fêtes n'a pas été prévu en même temps que celui des portes de secours.

Jean-Pierre LEFEBVRE précise que ces travaux ont été nécessaires suite au passage de la commission de sécurité. La porte d'entrée n'est pas concernée car aucune observation n'a été formulée. Néanmoins, les services techniques ont procédé à une réparation suite aux problèmes d'étanchéité de cette porte.

SECURITE

François DIDIER soulève le problème de sécurité rencontré par les élèves de l'IET, en raison de la proximité du parking où stationnent et manoeuvrent des camions, ainsi que les passages des bus, sur la route de Warhem, étroite.

Patrick LESCORNEZ précise que le parking appartient à la société Polyfont, il est donc difficile d'agir sur la présence des camions. Une réflexion pourrait être menée pour la réalisation d'un marquage au sol, mais doute sur son efficacité.

Anne LECOEUICHE indique que si le trottoir longeant le parking appartient aussi à Polyfont, la société endosserait les responsabilités en cas d'accident.

Patrick LESCORNEZ rappelle qu'un emplacement réservé a été inscrit dans le projet de PLUI afin d'élargir la route. Néanmoins, tant qu'il n'est pas applicable, les solutions sont limitées.

Hélène HEBERT-FIERS répond qu'une signalétique pourrait néanmoins sensibiliser les élèves, ainsi que les conducteurs.

Anne-Marie DEDRYVER indique que peu de personnes portent le masque au Parc des Pommiers, et demande si c'est bien obligatoire, et le cas échéant, si des affiches représentatives peuvent être ajoutées.

Monsieur le Maire répond dans l'affirmative, selon l'arrêté préfectoral du 27 août 2020, qu'il y ait des affiches ou non, c'est applicable sur tout le territoire de la Région, l'arrêté précité est affiché aux entrées du parc.

Jean-Pierre LEFEBVRE indique que la commune va devoir acquérir 5 défibrillateurs afin de satisfaire aux obligations imposées par l'arrêté du 19 décembre 2018. Il sollicite l'avis du conseil sur la manière de distribuer le reliquat des masques non retirés en mairie par la population.

Il est décidé de réaliser une distribution de deux masques par foyer, en même temps que l'Echo de Hoymille.

FINANCES

Didier HAUSSIN demande ce qui se passera si, dans l'attente de l'acquisition des bâtiments du Silo par la commune, le propriétaire actuel s'engage dans un nouveau

bail avec un opérateur téléphonique, pour une antenne relais, dans le contexte d'arrivée de la 5G.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela pourrait se produire, et que dans un tel cas, l'acquéreur, donc la commune devrait en faire son affaire et respecter la durée du bail. Pour l'instant la commune n'a aucun pouvoir sur le sujet.

AFFAIRES SOCIALES

Anne-Marie DEDRYVER informe des échanges avec la commune de Bergues sur le déroulement d'Octobre Rose. Une marche est organisée de Capelle la Grande à Bergues le 17/10 et une autre dans les fortifications en partenariat avec DK Pulse le 18/10, ouvertes à tous. Des Hoymillois participent aux ateliers informatiques, elle propose d'approfondir la réflexion sur ce type d'initiative à Hoymille.

Séance levée à 21h40